

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

---

20 JUILLET 2022

## PROJET DE DÉCRET

**contenant le premier ajustement du budget général des dépenses  
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 \***

## AMENDEMENT

proposé après approbation du rapport

par

Mmes Bernard, Pavet, MM. Dupont et Nemes

# PROJET DE DÉCRET

## contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022

### AMENDEMENT

Dans le projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, les crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 41.06.40 du programme 103 de la division organique 18 intitulé « Dispositif APE » sont augmentés de 48 000 milliers d'euros.

Cette augmentation est compensée par :

- une diminution de 4 000 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 41.01.70 du programme 002 de la division organique 01 intitulé « Dotation au Parlement de Wallonie »;
- une diminution de 20 000 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 51.05.12 du programme 096 de la division organique 18 intitulé « Soutien de la compétitivité des entreprises - mesure carbon leakage »;
- une diminution de 61 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 11.01.00 du programme 006 de la division organique 02 intitulé « Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024 »;
- une diminution de 2 400 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 11.03.00 du programme 006 de la division organique 02 intitulé « Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024 »;
- une diminution de 300 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 12.20.11 du programme 006 de la division organique 02 intitulé « Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024 »;
- une diminution de 87 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 74.01.22 du programme 006 de la division organique 02 intitulé « Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024 »;
- une diminution de 61 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 11.01.00 du programme 008 de la division organique 02 intitulé « Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024 »;
- une diminution de 1 800 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 11.03.00 du programme 008 de la division organique 02 intitulé « Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024 »;
- une diminution de 100 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 12.20.11 du programme 008 de la division organique 02 intitulé « Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024 »;
- une diminution de 55 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 74.01.22 du programme 008 de la division organique 02 intitulé « Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024 »;
- une diminution de 61 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 11.01.00 du programme 010 de la division organique 02 intitulé « Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024 »;
- une diminution de 2 000 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 11.05.00 du programme 010 de la division organique 02 intitulé « Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024 »;
- une diminution de 100 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 12.20.11 du programme 010 de la division organique 02 intitulé « Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024 »;
- une diminution de 5 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 74.01.22 du programme 010 de la division organique 02 intitulé « Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024 »;
- une diminution de 61 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 11.01.00 du programme 007 de la division organique 02 intitulé « Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024 »;
- une diminution de 2 000 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 11.03.00 du programme 007 de la division orga-

- nique 02 intitulé « Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024 »;
- une diminution de 800 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 12.20.11 du programme 007 de la division organique 02 intitulé « Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024 »;
  - une diminution de 50 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 74.01.22 du programme 007 de la division organique 02 intitulé « Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024 »;
  - une diminution de 61 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 11.01.00 du programme 005 de la division organique 02 intitulé « Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024 »;
  - une diminution de 2 100 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 11.03.00 du programme 005 de la division organique 02 intitulé « Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024 »;
  - une diminution de 400 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 12.20.11 du programme 005 de la division organique 02 intitulé « Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024 »;
  - une diminution de 212 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 74.01.22 du programme 005 de la division organique 02 intitulé « Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024 »;
  - une diminution de 61 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 11.01.40 du programme 011 de la division organique 02 intitulé « Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024 »;
  - une diminution de 1 291 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 11.02.00 du programme 011 de la division organique 02 intitulé « Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024 »;
  - une diminution de 200 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 12.20.11 du programme 011 de la division organique 02 intitulé « Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024 »;
  - une diminution de 92 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 74.01.22 du programme 011 de la division organique 02 intitulé « Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024 »;
  - une diminution de 61 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 11.01.00 du programme 009 de la division organique 02 intitulé « Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024 »;
  - une diminution de 1 500 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 11.05.00 du programme 009 de la division organique 02 intitulé « Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024 »;
  - une diminution de 200 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 12.20.11 du programme 009 de la division organique 02 intitulé « Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024 »;
  - une diminution de 30 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 74.01.22 du programme 009 de la division organique 02 intitulé « Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024 »;
  - une diminution de 61 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 11.01.00 du programme 004 de la division organique 02 intitulé « Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024 »;
  - une diminution de 2 750 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 11.05.00 du programme 004 de la division organique 02 intitulé « Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024 »;
  - une diminution de 500 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 12.20.11 du programme 004 de la division organique 02 intitulé « Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024 »;
  - une diminution de 160 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 74.01.22 du programme 004 de la division organique 02 intitulé « Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024 »;
  - une diminution de 4 380 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 41.02.40 du programme 022 de la division organique 10 intitulé « Fonds post Covid-19 de rayonnement de la Wallonie ».

#### JUSTIFICATION

Le présent amendement vise à doter le dispositif des aides à la promotion à l'emploi (APE) d'un montant suffisant pour que les employeurs puissent faire face aux indexations salariales dues aux travailleurs.

A. BERNARD  
A. PAVET  
J. DUPONT  
S. NEMES